

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022

Date de la séance : 11 juillet 2022

Date d'affichage : 12 juillet 2022

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à 20h15, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le quatre juillet deux-mille vingt-deux, s'est réuni à la salle du club, compte tenu des circonstances sanitaires, sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Thierry HOUSER, Mme Malika BOUKARINE, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Michael HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETTE, Mme Rachel RELANGE, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Thierry MAMET

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mme Rachel RELANGE

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 23 mai 2022.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit la suppression du point suivant :

- Suite de l'élaboration du PLU

1° REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

Après proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité des membres présents les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2022 qui reste inchangée par rapport au tarif 2020 soit :

- PARTICULIERS : 2.35 € par m3 d'eau consommé (Facturation minimum de 60m3 par année)

- AGRICULTEURS :

- pour la consommation domestique : 2.35€ par m3 d'eau

- pour les agriculteurs reliés au réseau : 2.35€ par m3 consommé, pour les rejets non domestiques (salle de traite), sur la base de

187 m3 pour M. CUENOT Patrick

339 m3 pour le GAEC Mougin

262 m3 pour M. Alexis LOIGET

194 m3 pour M. RONDOT Jérôme

- SCAF (Fromagerie)

La redevance sera calculée sur la base de la convention passée entre la Commune et la Coopérative Agricole de Fromagerie, 10'850 kl x 0. 54328€ (prix moyen de kg de lait de l'année 2018).

Pour la SCAF, la base de calcul est : 9105 kg x litrage 2017 / 3 277 882 litres (base 2008 sur convention initiale)

Pour 2020, le calcul se fera sur la base du litrage de lait 2017.

Pour la modernisation des réseaux de collecte, en 2022, une redevance de 0.15 € sera prélevée sur les m³ consommés (redevance reversée à l'Agence de l'Eau).

Une facturation est établie par semestre (les consommations d'eau du semestre précédent relevées par la Sté Gaz et Eaux serviront de références). Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

2° INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Marie-Noëlle Perrot, 1^{ère} adjointe, concernant la revalorisation de son indemnité.

L'indemnité des deux adjoints au Maire, est fixée à 4.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Monsieur le Maire propose une augmentation de 100€ nets mensuels, ce qui respecte l'enveloppe maximale prévue par les textes de lois.

Après vote à bulletin secret, le conseil municipal, à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions valide l'augmentation de l'indemnité de Mme Perrot pour 100€ nets mensuels, ce qui fera passer l'indice à 7,48% à compter du 1^{er} août 2022.

3° ENTRETIEN VOIRIE 2022

Dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie pour l'année 2022, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les travaux suivants à la SARL Franche-Comté Goudronnage soit :

- Entretien général pour un montant de 9 789.60 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4° RECRUTEMENT ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE

Dans le cadre de l'accompagnement des transports scolaires pour les enfants des Fontenelles scolarisés au groupe scolaire de Bonnétage, le règlement demande que la commune assure l'accompagnement de ces enfants pendant le transport.

Cet accompagnement était assuré depuis 2019 par Mme Sandrine Renault qui ne souhaite plus renouveler son contrat. Nous la remercions pour son travail ! Et nous devons recruter une personne pour continuer ce travail à compter du 1^{er} septembre 2022.

Malgré les affiches placardées, les annonces déposées sur notre site internet et dans les boîtes à lettres, nous n'avons à ce jour aucune candidature...

5° DIVERS

Suite de l'élaboration du PLU

Suite à la réunion du 8 juillet, il reste à voir le zonage de la ZA Champs Lovy avec le président de la CCPR, et les décisions seront prises ultérieurement.

Station d'épuration

Le bilan 24h a été fait ; une réunion est programmée le 22 juillet avec la Communauté de Communes de Maîche pour les suites à donner à la station. Le compte rendu sur la conformité de la station (étude réalisée par PreMesHyd fin mai) sera prêt pour le 20 juillet.

Chemin de l'ASA DES COMBES, partie communale

La partie communale va être remise en état. Acceptation des devis de FC Goudronnage pour 2640€ TTC et de Aurélien François pour 2280€ TTC pour drainer l'eau qui s'écoule.

Chemin de la grande fin

Nous avons reçu un devis d'Aurélien François pour solutionner le problème de l'eau qui ravine. 5 888.50€ HT à prévoir au prochain budget.

Ecole de Bonnétage

Le périscolaire présente un déficit que la commune veut nous facturer au prorata des élèves des Fontenelles, soit 2500€. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse de prendre en charge cette somme.

Appartement communal F4

Il sera disponible au 1^{er} septembre. A ce jour, 5 visites ont eu lieu.

Arrêt de bus

Après l'accord du conseil régional, un arrêt de bus sera ajouté au niveau de la ZA Champs Lovy. Il faudra budgétiser un nouvel abri bus.

Messe

La messe à la chapelle Sainte Anne aura lieu le 30 juillet à 18h30

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Redevance assainissement 2022
2. Indemnités des élus

La séance est levée à 22h50

Fait en séance les jours, mois et an susdits